

Réf: Dossier N° 050617

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « LE GRAND GROUPE ZANA » en abrégé « LE GRAND Z SARL »

Siège social Abidjan, Port-bouet, PETIT BASSAM, Lot 01, Ilot 04

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 12/10/2021, et enregistrés au CEPICI le 25/10/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « LE GRAND GROUPE ZANA » en

abrégé « LE GRAND Z SARL »

Objet : Bâtiment et Travaux Public (BTP) - <<Construction, Rénovation, Démolition>> ainsi que tout ce qui a trait au BTP. Transport en général (transport Terrestre, Maritime, Ferroviaire, Aérien, etc...), Hydraulique (Eau Potable, assainissement, etc...), Commerce en général, Agro Alimentaire (Production, Industrialisation, Vente, etc...), Exploitation minière, Enseignement, sante, communication, import-export, électricité, Intermédiation dans tous les domaines d'affaires.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et

entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Port-bouet, PETIT BASSAM, Lot 01, Ilot 04

Dirigeant(s) : M COULIBALY FOUGNIGUE ADAMA (COGÉRANT),
M SORO JEAN FRANCOIS (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B12-04940 du 21/12/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°32877/GTCA/RC/2021 du 21/12/2021

